

Bon de commande 2012 internet

Tarifs applicables du **23.11.2011** au **31.12.2012**

à retourner par fax ou par courrier



ÉDITIONS ICÉDAP

27 rue de la Ranloue - BP 20121 - 49183 Saint-Barthélemy d'Anjou cedex - France
Tél. 02 41 93 75 75 - Fax. 02 41 93 99 09 - commercial@icedap.com - www.icedap.com

réf.	FICHES POINT ÉCLAIR 2012	Quantité	PU € HT*	Total € HT*
1010	Fiscalité des particuliers	1 volet		
1011	Fiscalité des revenus locatifs	1 volet		
1012	Bouclier fiscal	1 volet		
1013	Impôt de solidarité sur la fortune	1 volet		
1020	Fiscalité des professionnels et des entreprises	1 volet		
1030	Patrimoine de la famille / Régimes matrimoniaux	1 volet		
1040	Successions et libéralités	1 volet		
1050	Le chèque	1 volet		
1051	La carte bancaire - <i>Clientèle des particuliers</i>	1 volet		
1060	Le compte bancaire - <i>Clientèle des particuliers</i>	1 volet		
1070	Calculs financiers - <i>Intérêts simples, intérêts composés</i>	1 volet		
1080	Produits bancaires d'épargne	1 volet		
1090	Postes de la liasse fiscale - <i>BIC / IS</i>	1 volet		
1100	Sociétés commerciales : EURL, SARL, SASU, SAS et SA	1 volet		
1101	Entrepreneurs individuels et auto-entrepreneurs	1 volet		
1102	Professions libérales - <i>Exercice individuel ou en société</i>	1 volet		
1110	La Société Civile Immobilière	1 volet		
1120	Crédit documentaire Import	1 volet		
1130	Crédit documentaire Export	1 volet		
1140	Le pacte civil de solidarité (PACS)	1 volet		
1150	Titres et Bourse : 1 - Valeurs mobilières	1 volet		
1160	Titres et Bourse : 2 - Bourse - Points clés	1 volet		
1170	Plan d'épargne retraite populaire (PERP)	1 volet		
1180	Surendettement des particuliers	1 volet		
1190	Épargne salariale	1 volet		
1200	Ratios prudentiels	1 volet		
1210	La connaissance du client dans la lutte contre le blanchiment	1 volet		
1220	Épargne responsable et solidaire	1 volet		
1230	Système bancaire français	1 volet		
1240	Mémo du conseiller en banque et assurance	1 volet		
1250	Techniques d'assurance - Les fondamentaux	1 volet		
1260	Les acteurs de l'assurance	1 volet		
1270	Ratios d'analyse financière	1 volet		
1280	Contrat retraite Loi Madelin	1 volet		
1300	Assurance emprunteur - <i>Crédits aux particuliers</i>	1 volet		
1310	Assurances des professionnels	1 volet		
1320	Optimiser la retraite des régimes obligatoires	1 volet		
2010	Les retraites - Régimes par répartition - <i>Salariés et fonctionnaires</i>	2 volets		
2011	Les retraites - Régimes par répartition - <i>Travailleurs non salariés</i>	2 volets		
2020	Les associations - <i>Juridique/Social/Fiscal/Comptable et financier</i>	2 volets		
2030	Assurances IARD - <i>Automobile, habitation et protection juridique</i>	2 volets		
2040	L'entreprise en difficulté	2 volets		
2050	Les sûretés personnelles et réelles	2 volets		
2060	La fiscalité immobilière - <i>Imposition des profits - TVA - Droits de mutation</i>	2 volets		
2070	Entreprises agricoles - <i>Juridique / Fiscal / Social</i>	2 volets		
2080	Lutte contre le blanchiment	2 volets		
2090	Assurances prévoyance - <i>Complémentaire santé, GAV, scolaire, dépendance</i>	2 volets		
2100	Réglementation du démarchage et de la vente	2 volets		
2110	Déontologie et responsabilité du banquier	2 volets		
2120	Assurances dommages - Articles choisis du Code des assurances	2 volets		
2130	Assurance-vie - Articles choisis du Code des assurances	2 volets		
3010	Pratique du diagnostic économique et financier	3 volets		
3020	Pratique de l'animation - <i>Formation pour adultes</i>	3 volets		
3030	Pratique de la gestion de patrimoine	3 volets		
3040	Crédits aux particuliers	3 volets		
3050	Crédits aux professionnels et aux petites entreprises	3 volets		
3060	Commerce international - <i>Opérations courantes des PME</i>	3 volets		
3070	Assurance-vie - <i>Contrat individuel</i>	3 volets		
3080	Constitution et suivi d'un portefeuille titres	3 volets		
3090	Pratique de la vente	3 volets		
3100	Reprise d'entreprise	3 volets		
TOTAL ① HT*				

réf.	FICHES ATOUT VENTE 2012	Quantité	PU € HT*	Total € HT*
7110	Recommandation et parrainage	1 volet		
7120	La prise de rendez-vous par téléphone	1 volet		
7130	L'entretien de prospection	1 volet		
7140	L'accueil de la clientèle en face à face - NOUVEAU	1 volet		
7210	La relation client par téléphone	2 volets		
TOTAL ② HT*				

réf.	BASIC'JOB 2012	Quantité	PU € HT*	Total € HT*
901	Basic'Job Particuliers (recueil contenant les fiches : voir liste ci-dessous)			
902	Basic'Job Professionnels / Entreprises (recueil contenant les fiches : voir liste ci-dessous)			
903	Basic'Job Expert Patrimoine (recueil contenant les fiches : voir liste ci-dessous)			
904	Basic'Job Assurances (recueil contenant les fiches : voir liste ci-dessous)			
905	Basic'Job Techniques bancaires (recueil contenant les fiches : voir liste ci-dessous)			
TARIF SPÉCIAL RENOUELEMENT <input type="checkbox"/> case à cocher si déjà client des Basic'Job en 2011 : - 20 % sur le tarif calculé en facturation				TOTAL ③ HT*

Contenus des Basic'Job 2012 :

- **Basic'Job Particuliers**, recueil contenant les fiches : Fiscalité des particuliers, Patrimoine de la famille/Régimes matrimoniaux, Successions et libéralités, Produits bancaires d'épargne, Titres et Bourse 1 et 2, Calculs financiers, Le compte bancaire, Le chèque, La carte bancaire, Assurances IARD, Assurances prévoyance, Les retraites - Salariés et fonctionnaires.
- **Basic'Job Professionnels / Entreprises**, recueil contenant les fiches : Fiscalité des entreprises, Entrepreneurs individuels et auto-entrepreneurs, Sociétés commerciales : EURL - SARL - SASU - SAS et SA, Professions libérales, La Société Civile Immobilière, Les retraites - Travailleurs non salariés, Contrat retraite Loi Madelin, Assurances des professionnels, La fiscalité immobilière, Postes de la liasse fiscale, Pratique du diagnostic économique et financier, Les sûretés personnelles et réelles, L'entreprise en difficulté.
- **Basic'Job Expert Patrimoine**, recueil contenant les fiches : Fiscalité des particuliers, Fiscalité des revenus locatifs, Impôt de solidarité sur la fortune, Bouclier fiscal, Patrimoine de la famille / Régimes matrimoniaux, Successions et libéralités, Les retraites - salariés et fonctionnaires et travailleurs non salariés, Optimiser la retraite des régimes obligatoires, Entrepreneurs individuels et auto-entrepreneurs, Sociétés commerciales : EURL - SARL - SASU - SAS et SA, Professions libérales, La société Civile Immobilière, Produits bancaires d'épargne, Assurance-vie, PERP, Contrat retraite Loi Madelin, Épargne salariale, Titres et Bourse 1 et 2.
- **Basic'Job Assurances**, recueil contenant les fiches : Techniques d'assurance, Les acteurs de l'assurance, Assurances dommages - Articles choisis du Code des assurances, Assurance-vie - Articles choisis du Code des assurances, Assurances IARD, Assurances des professionnels, Assurances prévoyance, Assurance emprunteur, Assurance-vie, PERP, Contrat retraite Loi Madelin, Les retraites : salariés et fonctionnaires et travailleurs non salariés.
- **Basic'Job Techniques bancaires**, recueil contenant les fiches : Système bancaire français, Fiscalité des particuliers, Fiscalité des revenus locatifs, Impôt de solidarité sur la fortune, Patrimoine de la famille / Régimes matrimoniaux, Successions et libéralités, Pratique de la gestion de patrimoine, Surendettement des particuliers, Entrepreneurs individuels et auto-entrepreneurs, Sociétés commerciales : EURL - SARL - SASU - SAS et SA, Le compte bancaire, Le chèque, La carte bancaire, Calculs financiers, Produits bancaires d'épargne, Épargne salariale, Épargne responsable et solidaire, Titres et Bourse 1 et 2, Techniques d'assurance, Les acteurs de l'assurance, Assurances IARD, Assurances prévoyance, Assurance-vie, PERP, Contrat retraite Loi Madelin, Crédits aux particuliers, Crédits aux professionnels, Les sûretés personnelles et réelles, Déontologie et responsabilité du banquier, Réglementation du démarchage et de la vente, Lutte contre le blanchiment, La connaissance du client dans la lutte contre le blanchiment, Ratios prudentiels.

réf.	L'INTÉGRALE 2012	Quantité	PU € HT*	Total € HT*
601	L'intégrale des fiches Point Éclair (voir tarif unitaire ci-dessous)			
				TOTAL ④ HT*

TOTAL ① + ② + ③ + ④ HT*	
Livraison gratuite pour commande ≥ à 200 € HT. Au-dessous, participation aux frais de port et d'emballage : 15 € HT* +	
TOTAL GÉNÉRAL HT*	

RÈGLEMENT SUR FACTURE

Livraison : prévoir 5 jours dès votre commande

Tarifs unitaires HT* selon les quantités commandées

Fiches Point Éclair	de 1 à 99	de 100 à 250	de 251 à 500	de 501 à 1 000	de 1 001 à 2 500	au-delà
références 1010 à 1320 (1 volet)	2,85 €	2,70 €	2,50 €	2,40 €	2,20 €	2,00 €
références 2010 à 2130 (2 volets)	4,30 €	4,10 €	3,90 €	3,70 €	3,55 €	3,35 €
références 3010 à 3100 (3 volets)	5,90 €	5,60 €	5,25 €	4,90 €	4,50 €	4,20 €

Fiches Atout Vente	de 1 à 99	de 100 à 250	de 251 à 500	de 501 à 1 000	de 1 001 à 2 500	au-delà
références 7110 à 7140 (1 volet)	2,85 €	2,70 €	2,50 €	2,40 €	2,20 €	2,00 €
référence 7210 (2 volets)	4,30 €	4,10 €	3,90 €	3,70 €	3,55 €	3,35 €

Tarifs unitaires HT* selon les quantités commandées

Basic'Job	de 1 à 99	de 100 à 250	de 251 à 500	de 501 à 1 000	de 1 001 à 2 500	au-delà
Particuliers	15,80 €	14,85 €	13,95 €	13,10 €	12,30 €	11,50 €
Professionnels	17,80 €	16,75 €	15,75 €	14,80 €	13,90 €	13,20 €
Expert Patrimoine	23,70 €	22,30 €	21,00 €	19,75 €	18,60 €	17,60 €
Assurances	17,80 €	16,75 €	15,75 €	14,80 €	13,90 €	13,20 €
Techniques bancaires	30,35 €	28,70 €	27,10 €	25,60 €	24,20 €	23,00 €
L'intégrale	61,65 €	55,50 €	49,95 €	44,95 €	40,45 €	36,40 €

* **TVA** : → taux réduit pour les fiches Point Éclair, les fiches Atout Vente, les Basic'Job, l'intégrale → taux normal pour la participation aux frais d'envoi.

Destinataire (nom/prénom) : _____

Entreprise : _____

Service : _____

Adresse de facturation (rue / code postal / ville / pays) : _____

Tél. : _____ **Fax. :** _____

E-mail : _____

J'autorise les Éditions Icedap à m'envoyer par e-mail des informations concernant ses produits et l'actualité de son site internet :

oui **non**

Adresse de livraison : _____

même adresse que l'adresse de facturation

À _____

le _____

Cachet et signature :

Nom du signataire :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06.01.78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données nominatives vous concernant.

PUBLICATIONS NUMÉRIQUES 2012

CLIC&CLAIR 2012 :

les fiches Point Éclair en version numérique.

MODULES E-LEARNING 2012 :

- Loi de finances des particuliers 2012
- Patrimoine de la famille / Régimes matrimoniaux
- Successions et libéralités
- La carte bancaire - **NOUVEAU**
- Produits bancaires d'épargne

- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme - **NOUVEAU**
- La connaissance du client dans la lutte contre le blanchiment
- Le crédit à la consommation - **NOUVEAU**
- Assurance-vie :
 - la souscription et les différents types de contrat - **NOUVEAU**
 - la vie et le dénouement du contrat - **NOUVEAU**
 - la fiscalité - **NOUVEAU**

>> Veuillez nous consulter au 02.41.93.75.75 ou sur commercial@icedap.com

Conditions générales de vente des Éditions Icédap

1. Application des conditions générales de vente

ICEDAP contracte aux seules conditions ci-après. Toute clause contraire ou complémentaire mentionnée dans un document quelconque du Client est inopposable à ICEDAP quel que soit le moment où ce document serait porté à la connaissance d'ICEDAP. Le strict respect des présentes Conditions Générales de Vente par le Client est une condition impérative sans laquelle ICEDAP n'aurait pas contracté.

Les présentes conditions sont applicables exclusivement aux ventes livrées en France métropolitaine, aux DOM et dans les autres pays de la zone euro. Pour tous les autres pays, contacter ICEDAP pour connaître les modalités de règlement et de livraison.

2. Commandes, livraison et délai de rétractation

Toutes les commandes doivent être adressées par écrit à ICEDAP (fax, mail, courrier). Les produits commandés sont livrés dans un délai de 2 jours ouvrés sauf autre indication de la part d'ICEDAP. En cas d'indisponibilité temporaire d'un produit, ICEDAP s'engage à en informer le Client sans délai. Les commandes pourront, à la convenance d'ICEDAP, être livrées en un ou plusieurs envois.

Les délais de livraison sont indicatifs. Un retard de livraison ne peut en aucun cas entraîner la modification, la résiliation du contrat ou le dédommagement quelconque. ICEDAP ne peut être tenue pour responsable des dommages occasionnés par le transport. Dans un tel cas, le Client devra préciser ses réserves sur le bon de livraison puis les confirmer au transporteur et à ICEDAP, dans les 48 heures de la livraison, par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR).

Le client non-professionnel dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de la réception de sa commande pour la retourner à ICEDAP en parfait état si elle ne lui donne pas satisfaction.

3. Prix - Règlement

Toutes les ventes d'ICEDAP sont facturées et payables en euros. Les prix sont nets hors taxes. Par exception, les bons de commande "Petites quantités avec règlement à la commande" indiquent un prix unitaire TTC. Les factures mentionnent le prix net HT ou TTC correspondant. Des frais de port d'un montant de 15 € sont en sus si le montant total hors taxes d'une commande à livrer, en un seul point et en une seule fois, est inférieur à 200 €. Par exception, pour les bons de commande "éditions papier et électronique avec chèque accompagnant la commande", ces frais sont de 6 € TTC si le montant total TTC de la commande est inférieur à 30 €. Toute facture est payable en totalité en un seul règlement au siège social d'ICEDAP. Pour toute commande Web ou "éditions papier et électronique avec chèque accompagnant la commande", le complet paiement à la commande est une condition suspensive de l'exécution de celles-ci. Pour les commandes Web, ce règlement ne peut être effectué qu'avec une carte bancaire "Bleue", "Visa" ou "Mastercard".

Pour les commandes "éditions papier et électronique avec chèque accompagnant la commande", le règlement doit impérativement être effectué par chèque. Pour toutes les autres commandes de produits standard, le règlement doit être effectué à réception de la facture par chèque ou par virement uniquement.

4. Défaut ou retard de règlement

Une pénalité de 5 % par mois de retard s'appliquera après mise en demeure par LRAR de régler les sommes impayées. En outre, le non règlement à l'échéance prévue entraînera :

- l'exigibilité immédiate de toutes les créances dues échues ou à échoir,
- la suspension des commandes et/ou suspension de l'exécution des contrats en cours.

5. Garantie

Tout défaut de conformité par rapport aux spécifications de la commande devra être signalé par écrit, confirmé par lettre recommandée avec avis de réception à ICEDAP, dans les 7 jours de la livraison, en indiquant la nature de la non-conformité et sa cause probable.

En cas de réserves, le Client devra retourner, au siège social d'ICEDAP, les produits argués de non-conformité avec leur emballage d'origine dans les 7 jours de la livraison.

son initiale. Les frais de port seront remboursés au tarif indiqué sur le paquet. Seuls les produits dont ICEDAP aura pu reconnaître l'état non-conforme de son fait pourront être concernés par la garantie d'ICEDAP. Cette garantie prend la forme d'un échange standard des produits reconnus non-conformes. Aucune indemnité ou réduction de prix ou annulation de tout ou partie d'une commande n'est due ou n'est possible du fait d'une non-conformité.

6. Droit de reproduction et de représentation des produits

ICEDAP est titulaire de tous les droits d'exploitation, reproduction et représentation sur tous ses produits et tout ou partie de ses produits et en particulier : leur contenu, leur présentation graphique et leur identité visuelle. En conséquence, l'acquisition matérielle de ceux-ci ne transfère aucun droit quelconque au Client hormis le droit d'utiliser les produits tels que livrés par ICEDAP et conformément à leur destination et, le cas échéant, aux mentions de la commande.

Toute reproduction ou représentation est strictement limitée aux seuls produits, supports et quantités convenus par écrit avec ICEDAP et pour lesquels les droits ont été payés. Le non-respect de ces dispositions constitue une contrefaçon de ses droits de propriété qu'ICEDAP se réserve le droit de faire sanctionner.

7. Droit d'usage

ICEDAP consent, après complet paiement du prix de ses produits, un droit d'usage personnel, non exclusif, intransmissible et incessible en tout ou partie conforme à l'utilisation habituelle d'une documentation personnelle, intransmissible, confidentielle, non-divulgable par reproduction ou représentation, en tout ou partie. L'information figurant dans les produits d'ICEDAP est objective et s'applique dans des conditions précises définies par la Législation. Elle constitue un exposé facilement lisible condensé et résumé, de dispositions plus larges et complexes auxquelles le Client doit se référer nécessairement et autant que de besoin pour exercer son jugement, délivrer ses analyses et conseils auxquels ces informations ne se substituent pas. Aucune responsabilité d'ICEDAP ne peut jamais être recherchée à ce titre. Pour les produits installés sur les réseaux intranets des clients :

Lorsque le périmètre d'utilisation est défini dans la commande, que l'usage est convenu pour une durée précise et que ledit effectif augmente de plus de cent collaborateurs au cours de cette durée, alors le Client s'engage à informer ICEDAP, dans le trimestre de la modification de son effectif, afin que celle-ci puisse facturer le différentiel. La révision est calculée comme suit : (prix unitaire de base fixé pour 1 poste dans le contrat de base x effectif supplémentaire) x 0,60 = complément de prix facturé.

A défaut de transmission du nouvel effectif dans le délai convenu ou d'un chiffre erroné, ICEDAP facturera l'effectif supplémentaire sur la base d'une appréciation contradictoire de l'effectif. A défaut d'accord, Icédap facturera l'effectif supplémentaire sur la base des informations figurant dans les éléments de communication externe du client.

8. Mise à jour

Les produits d'ICEDAP sont réalisés avec le maximum de précautions et d'attention. Ils sont, autant que les éléments disponibles lors de leur impression initiale le permettent, à jour quant aux éléments mentionnés sur ces produits. Les produits d'information (Fiches Point Eclair, Fiches Atout Vente, BasicJob et Intégrale) sont annuels et ne font pas l'objet de l'envoi d'une mise à jour. Chaque année une nouvelle édition de ces produits intègre les dernières mises à jour.

Les bases documentaires pour lesquelles une mise à jour est prévue le sont selon les besoins d'actualisation définis par ICEDAP.

La responsabilité d'ICEDAP ne pourra jamais être recherchée du fait de l'absence ou d'un délai de mise à jour d'un produit.

9. Attribution de compétence

Tout litige entre les parties sera de la compétence exclusive des Tribunaux d'Angers (France).

Conditions générales d'abonnement des Éditions Icédap

1. Objet

ICEDAP contracte aux seules conditions ci-après, à l'exclusion de toute autre, quel que soit le moment où cette condition serait portée à sa connaissance. Les présentes définissent les conditions d'exercice des droits : de souscription d'accès, de consultation, d'utilisation et de résiliation de Clic&Clair version internet, de la base documentaire CELIS et des modules e-learning version internet, consentis par ICEDAP à l'Abonné. Ces droits sont non-exclusifs, personnels, intransmissibles, à usage professionnel ou privé et interne, consentis à titre individuel ou en mode multi-utilisateurs (c'est-à-dire au profit des seules personnes physiques salariées de l'Abonné ou travaillant pour son compte et sous sa responsabilité au sein de son entreprise identifiée par le n° SIRET mentionné lors de la souscription de l'abonnement). Il appartient à l'Abonné de vérifier que son matériel informatique lui permet l'accès, la consultation, des produits précédemment cités. L'abonnement ne comprend pas la configuration de l'accès ni des postes individuels des utilisateurs qui est à la charge et sous responsabilité de l'Abonné.

2. Durée

Le contrat d'abonnement est conclu à compter de sa signature par l'Abonné sous la mention de ses coordonnées requises complétées. La souscription est manuscrite sur une souscription « papier ». La signature d'une souscription « électronique » est constituée au moment où l'Abonné valide définitivement sa commande. Le contrat est conclu pour une durée d'un an pour Clic&Clair et CELIS. Pour les modules e-learning, le contrat prend fin le 31 décembre. La durée commence à courir à compter du jour de la date d'effet entendue au jour de la délivrance par ICEDAP des codes (login et mot de passe) à l'Abonné. Résiliation : dénonciation d'une partie au moins un mois avant la date d'échéance de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie.

3. Accès à la base

La réception du paiement (chèque, paiement par carte bancaire sur le site) déclenche l'attribution des codes d'accès (login et mot de passe). ICEDAP transmet à l'Abonné ses codes par e-mail, au maximum dans un délai de 10 jours à compter de la réception du paiement. Le droit d'accès et de consultation est ouvert à l'Abonné à compter de la délivrance de ses codes. Ces codes sont strictement personnels et confidentiels et ne peuvent être divulgués à quiconque par l'Abonné hormis aux utilisateurs en cas de souscription d'un accès simultané multiple. Le droit d'accès est consenti sans limitation de durée pendant l'abonnement, dans la limite du nombre d'accès souscrits. L'accès est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 sous réserve des temps d'interruption requis pour la maintenance et les mises à jour et, sauf en cas de force majeure, ce qui inclut : les interruptions du fonctionnement du réseau Internet par les prestataires, hébergeurs ou fournisseurs d'accès d'ICEDAP et dont elle n'est pas responsable.

4. Conditions d'usage

Le droit d'accès permet à l'Abonné de consulter et d'imprimer des copies papier d'informations ou de les stocker dans la mémoire de l'ordinateur pour lequel il a souscrit un accès. La reproduction et le stockage sont consentis dans la limite de ses besoins et pour un usage personnel et interne.

L'Abonné ne peut en aucun cas, pour tout ou partie, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit et auprès de qui que ce soit : reproduire la version numérique des informations, reconstituer les produits visés par le paragraphe 1, les mettre en réseau ou les diffuser ; les commercialiser, les altérer, les modifier, les déplacer, retirer ou remplacer le contenu des informations, le nom de Clic&Clair, CELIS ou d'ICEDAP ou de toute information sur les droits des tiers. L'information figurant dans Clic&Clair, la base CELIS et les modules e-learning est un condensé des dispositions plus larges et complexes auxquelles l'Abonné doit se référer en tant que de besoin pour exercer son jugement, délivrer ses analyses et conseils auxquels ces informations ne se substituent pas. L'Abonné est seul responsable de l'usage et l'interprétation qu'il donne à toute information de Clic&Clair, de la base CELIS et des modules e-learning ainsi que des actes et conseils qu'il en déduit ou émet et à ses seuls risques et périls. La responsabilité d'ICEDAP ne peut jamais être recherchée à ce titre.

5. Prix

L'abonnement est au prix en vigueur au jour de la souscription de l'abonnement ou de son renouvellement. Il est payable en totalité pour l'année et à l'avance. Le paiement peut être effectué par paiement sécurisé par carte bancaire sur le site d'ICEDAP ou par chèque signé et adressé à ICEDAP. A défaut de paiement dans les 15 jours de la souscription de l'abonnement, ce dernier est réputé caduque. A défaut de paiement du renouvellement au plus tard à la date d'échéance, l'abonnement sera considéré comme résilié. En cas de non paiement, l'accès ne sera pas ouvert ou sera suspendu jusqu'au complet paiement et pour la période de l'abonnement restant à courir sans que le prix puisse alors être diminué du temps de la suspension. L'Abonné est informé que l'abonnement n'inclut aucun autre coût que ceux de l'accès à Clic&Clair, à la base CELIS et aux modules e-learning. Tous les coûts de communication, accès Internet et autres restent à la seule charge de l'Abonné.

6. Evolutions

Clic&Clair et CELIS sont régulièrement mis à jour selon les besoins d'actualisation définis par ICEDAP et peuvent, pour cela, être modifiés dans leur contenu et dans leur présentation sans modification des conditions de l'abonnement en cours. L'Abonné déclare accepter les aléas inhérents à un service en ligne en matière de temps de connexion, de chargement, de réponse, de navigation, de recherche, d'affichage et de mise à jour en particulier. ICEDAP ne pourra jamais être tenue pour responsable des dommages causés par l'usage de la base et de son contenu ou par son indisponibilité du fait de cas de force majeure ou des interruptions précisées ci-avant hors de toute faute d'ICEDAP.

7. Litige

En cas de contestation sur l'utilisation de l'accès, les parties conviennent que les enregistrements effectués par les équipements d'ICEDAP ou de ses mandataires, en particulier l'usage des codes et mots de passe, vaudront preuve entre les parties. Le contrat est régi par la loi française. Les Tribunaux d'ANGERS seront exclusivement compétents pour traiter de tout litige relatif au contrat d'abonnement dont les présentes sont parties intégrantes.